



COMMISSION DES CALENDRIERS

Procès-Verbal n°22

Réunion du :	Jeudi 19 février 2026
Président :	M. Laurent OZENDA
Délégué du C.D.	M. Jean-Paul RUIZ
Secrétaire :	M. Jacky VAN DRIESSCHE
Présents :	MM. Jean Pierre ROSITO – Jean Claude SIMION

ORDRE DU JOUR

Contrôle des feuilles d'horaires des journées des 28 février et 01 mars 2026

RECTIFICATION DU PV N°21

Annulation d'amende

Week-end du 21 et 22 février 2026

Amende financière de 20 €

- A.S. MAXIMOISE 1 : CHAMP FEMININES SENIORS A 8 POULE O (53564.2)

FEUILLES D'HORAIRES NON PARVENUES

Week-end du 28 février et 01^{er} Mars 2026

Amende financière de 20 €

- EFC SEYNOIS ET. S1 : CHAMP U 17 D1 POULE O (50798.2)
- O. DE ST MAXIMIN 1 : COUPE DU VAR FEMININES A 8 POULE O (54488.1) - COUPE DU VAR U 15 F A 8 POULE O -
- AS SIGNES FC 1 : COUPE DU VAR FEMININES A 8 POULE O (54486.1)

CLUBS AYANT CONVOQUES LE SAMEDI UNE EQUIPE NE POUVANT JOUER QUE LE DIMANCHE

Amende financière de 8€

Adresser une nouvelle convocation pour le dimanche au club et au District

- NEANT

CLUBS AYANT CONVOQUES LE SAMEDI MATIN UNE EQUIPE NE POUVANT JOUER QUE SAMEDI APRES MIDI

Amende financière de 8€

- NEANT

Prochaine Réunion
Jeudi 26 février 2026

Le Président : Laurent OZENDA
Le Délégué du C.D : Jean-Paul RUIZ
Le Secrétaire : Jacky VAN DRIESSCHE